



Dispositif CONSEILLER NUMÉRIQUE France Services (CNFS)

Présentation du Dispositif

Le Conseil départemental des Vosges a rejoint le dispositif national France Services dont l'ambition est de faciliter les démarches administratives de tous les citoyens en déployant **4 conseillers numériques** sur le territoire vosgien.

Ce dispositif national a été mis en place afin d'apporter *un accompagnement numérique aux 12 millions de personnes* en situation d'inclusion numérique sur des sujets tels que :

- **Gérer une messagerie électronique** (Créer, utiliser,...)
- **Echanger avec ses proches** (Visioconférence, partage de photos,...)
- **Réaliser une démarche en ligne** (AMELI, ANTS, Impôts, Doctolib,...)
- **Accéder aux plateformes d'emplois** (Pôle emploi,...)
- **Utiliser les outils bureautiques** (Traitement de texte, tableaux,...)
- **Créer et gérer ses contenus numériques** (Capture d'écran, gestion dossiers/fichiers)
- **Accompagner son enfant** (Cyberharcèlement,...)
- **Utiliser les équipements mobiles** (Téléphone, tablette, application,...)
- **Prendre en main un équipement informatique** (Clavier, souris, imprimante,...)
- **Gérer ces données sur internet** (Droit à l'oubli, cybersécurité...)



"Rapprocher le numérique du quotidien de tous les vosgiens"

Le rôle du Conseiller numérique

- Il **accompagne** l'utilisateur pour lui apprendre à utiliser les outils numériques et le rendre autonome.
- Il **oriente** l'utilisateur vers les services concernés si nécessaire afin de réaliser une démarche administrative.
- Il propose un **cursus de montée en compétence**.
- Il **s'adapte au niveau** de son interlocuteur pour le faire progresser.
- Il fait preuve de **bienveillance** et de **pédagogie** avec l'utilisateur quant à l'utilisation des outils numériques.
- Il ne demande que les informations nécessaires à l'utilisateur.



Le périmètre d'intervention du Conseiller numérique

Où ?

- dans les locaux du Département,
- dans les Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) du Département,
- dans les tiers lieux conventionnés,
- dans les collèges,
- dans les lieux de permanences (mairies, communautés de communes, ...).

Comment ?

- Ateliers de groupes sur une thématique,
- Rendez-vous individuel,
- Permanences dans différents lieux du département.

Pour qui ?

- Tous les citoyens du département des Vosges,
- Les usagers des dispositifs départementaux (Carte Zap, Prêt à bosser, Boss&Vous, Guichet citoyen,...)



CONTACT

12 rue de la préfecture - 88000 EPINAL

Téléphone : **03.29.38.52.90**

E-Mail : **CNFS@vosges.fr**

+ d'infos sur : **www.vosges.fr/CNFS88**